

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE N°03 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SITTEU ET AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Alain NOUVEAU

L'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que «L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.»

Le Comité Syndical arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président.

Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son président.

Le compte administratif 2023 du budget du SITTEU est conforme aux écritures du compte de gestion 2023 du budget établi et transmis par le Comptable Public.

Les résultats du compte administratif 2023 du budget du SITTEU sont les suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

BUDGET SITTEU		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	PREVISIONS	3 061 663,30	3 511 013,59
DEPENSES	REALISATIONS	824 762,01	1 888 496,49
RECETTES	AUTORISATIONS	3 061 663,30	3 511 013,59
RECETTES	REALISATIONS	447 174,51	2 148 615,21
RESULTAT DE L'EXERCICE			
EXCEDENT			260 118,72
DEFICIT		377 587,50	

En dépenses de fonctionnement, on note :

- 344 725,60 € ont été consacrés aux charges de personnel,
- 1 043 006,11 € ont été consacrés aux charges à caractère général (dont 473 880,89 € de fluides et 137 247,90 € de produits de traitement).
- 25 703,12 € d'autres charges de gestion courantes.
- Le remboursement des intérêts de la dette s'est élevé à 43 404,76 € (hors intérêts courus non échus),

Les recettes de fonctionnement se déclinent comme suit :

- Les produits des services rapportent 1 800 958,95 € (dont 1 609 438,33 € de redevance d'assainissement collectif).
- La prime d'épuration s'élève à 190 629,06 €,

En dépense d'investissement :

- Le SITTEU consacre 354 571,10 € à ses dépenses d'équipement.
- Le remboursement du capital de la dette a été de 334 024,06 €.

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2023, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement.

Il convient que le résultat 2023 soit repris, et son affectation décidée par le Comité Syndical.

BUDGET SITTEU	Résultat global de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat global de clôture 2023
INVESTISSEMENT	1 108 114,86		-377 587,50	730 527,36
EXPLOITATION	1 446 242,59	0,00	260 118,72	1 706 361,31
TOTAL	2 554 357,45	0,00	-117 468,78	2 436 888,67

RESTES A REALISER	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	98 232,55
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	- 98 232,55

Résultat cumulé d'investissement : 730 527,36

Solde des restes à réaliser : - 98 232,55

Excédent de financement corrigé des RAR : 632 294,81

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 0,00 €
- Report 001 (recette d'investissement) : 730 527,36 €
- Report 002 (recette de fonctionnement) : 1 706 361,31 €

Le Président du SITTEU quitte la séance pendant le vote du Compte Administratif 2023 du SITTEU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L2121-14 ;

Vu le Compte de Gestion 2023 du SITTEU du comptable public conforme au Compte Administratif 2023 du SITTEU ;

Il convient que le Comité syndical :

- **Elise son président de séance afin de remplacer Monsieur le Président pour le vote du compte administratif.**

- **Approuve le compte administratif 2023 du budget du SITTEU, Monsieur le Président s'étant retiré pour le vote.**
- **Affecte le solde d'exécution de la section de fonctionnement comme présenté ci-dessus Monsieur le Président ayant réintégré la séance et en ayant repris la présidence.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25840245200027	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Syndicat Mixte S.I.T.T.E.U.
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Monteux

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL DU SITTEU (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 21

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 23

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 25

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 26

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 27

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 28

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 29

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 30

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 31

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 32

A8.3 - Opérations liées aux cessions 33

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 34

B1.7 - Etat des engagements reçus 35

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 36

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 37

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 38

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture 084-258402452-20240328-DEI 082024-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 888 496,49	G 2 148 615,21	G-A 260 118,72
	Section d'investissement	B 824 762,01	H 447 174,51	H-B -377 587,50

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 446 242,59 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 108 114,86 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 2 713 258,50	Q= G+H+I+J 5 150 147,17	=Q-P 2 436 888,67

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 98 232,55	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 98 232,55	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 888 496,49	= G+I+K 3 594 857,80	1 706 361,31
	Section d'investissement	= B+D+F 922 994,56	= H+J+L 1 555 289,37	632 294,81
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 811 491,05	= G+H+I+J+K+L 5 150 147,17	2 338 656,12

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 98 232,55	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

S.I.T.T.E.U. - BUDGET PRINCIPAL DU SITTEU - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
			non	mandatées
20	Immobilisations incorporelles	18 800,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	79 432,55		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
 064-23840432-20240328-DL1082024-DE
 Date de réception préfecture : 03/04/2024

- (1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
 (2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 093 550,00	1 023 103,20	19 902,91	0,00	50 543,89
012	Charges de personnel, frais assimilés	380 000,00	337 800,93	6 924,67	0,00	35 274,40
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	42 500,00	25 703,12	0,00	0,00	16 796,88
Total des dépenses de gestion courante		1 516 050,00	1 386 607,25	26 827,58	0,00	102 615,17
66	Charges financières	41 415,15	40 565,15	0,00	0,00	850,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	102,00	0,00	0,00	14 898,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 572 465,15	1 427 274,40	26 827,58	0,00	118 363,17
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 492 274,44				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	446 274,00	434 394,51			11 879,49
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 938 548,44	434 394,51			1 504 153,93
TOTAL		3 511 013,59	1 861 668,91	26 827,58	0,00	1 622 517,10
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	414,50	0,00	0,00	-414,50
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 742 075,00	1 800 958,95	0,00	0,00	-58 883,95
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	190 629,00	190 629,06	0,00	0,00	-0,06
75	Autres produits de gestion courante	500,00	501,35	0,00	0,00	-1,35
Total des recettes de gestion courante		1 933 204,00	1 992 503,86	0,00	0,00	-59 299,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 921,00	30 838,50	240,00	0,00	-26 157,50
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	1 646,00	1 646,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 939 771,00	2 024 988,36	240,00	0,00	-85 457,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	125 000,00	123 386,85			1 613,15
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		125 000,00	123 386,85			1 613,15
TOTAL		2 064 771,00	2 148 375,21	240,00	0,00	-83 844,21
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 446 242,59				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	55 050,00	1 750,00	18 800,00	34 500,00
21	Immobilisations corporelles	2 478 318,24	352 821,10	79 432,55	2 046 064,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	54 271,00	0,00	0,00	54 271,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 587 639,24	354 571,10	98 232,55	2 134 835,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	334 024,06	334 024,06	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	334 024,06	334 024,06	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 921 663,30	688 595,16	98 232,55	2 134 835,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	125 000,00	123 386,85		1 613,15
041	Opérations patrimoniales (2)	15 000,00	12 780,00		2 220,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	140 000,00	136 166,85		3 833,15
	TOTAL	3 061 663,30	824 762,01	98 232,55	2 138 668,74
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	1 492 274,44			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	446 274,00	434 394,51		11 879,49
041	Opérations patrimoniales (2)	15 000,00	12 780,00		2 220,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 953 548,44	447 174,51		1 506 373,93
	TOTAL	1 953 548,44	447 174,51	0,00	1 506 373,93
	Pour information	1 108 114,86			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 043 006,11		1 043 006,11
012	Charges de personnel, frais assimilés	344 725,60		344 725,60
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 703,12		25 703,12
66	Charges financières	40 565,15	0,00	40 565,15
67	Charges exceptionnelles	102,00	1 313,60	1 415,60
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	433 080,91	433 080,91
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		1 454 101,98	434 394,51	1 888 496,49

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 888 496,49
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	123 386,85	123 386,85
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	334 024,06	0,00	334 024,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 750,00	0,00	1 750,00
21	Immobilisations corporelles (6)	352 821,10	12 780,00	365 601,10
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		688 595,16	136 166,85	824 762,01

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	824 762,01
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	414,50		414,50
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 800 958,95		1 800 958,95
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	190 629,06		190 629,06
75	Autres produits de gestion courante	501,35		501,35
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	31 078,50	123 386,85	154 465,35
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	1 646,00	0,00	1 646,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		2 025 228,36	123 386,85	2 148 615,21

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	1 446 242,59
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 594 857,80
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	13 380,00	13 380,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	713,60	713,60
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		433 080,91	433 080,91
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	447 174,51	447 174,51

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	1 108 114,86
---	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 555 289,37
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 093 550,00	1 023 103,20	19 902,91	0,00	50 543,89
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	490 000,00	473 575,04	305,85	0,00	16 119,11
6062	Produits de traitement	95 000,00	137 247,90	0,00	0,00	-42 247,90
6063	Fournitures entretien et petit équipt	30 000,00	26 811,97	1 720,14	0,00	1 467,89
6064	Fournitures administratives	2 000,00	1 967,42	369,87	0,00	-337,29
6066	Carburants	8 000,00	3 784,98	0,00	0,00	4 215,02
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	8 057,36	0,00	0,00	1 942,64
6135	Locations mobilières	5 000,00	2 482,00	0,00	0,00	2 518,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	28 193,14	6 731,48	0,00	-4 924,62
61523	Entretien, réparations réseaux	35 000,00	10 611,08	0,00	0,00	24 388,92
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	3 878,09	1 208,17	0,00	9 913,74
6156	Maintenance	40 000,00	20 332,07	2 102,40	0,00	17 565,53
6161	Multirisques	12 000,00	10 551,84	0,00	0,00	1 448,16
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	15 000,00	10 216,06	0,00	0,00	4 783,94
6168	Autres	5 000,00	7 014,51	0,00	0,00	-2 014,51
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	72 000,00	70 960,00	0,00	0,00	1 040,00
6226	Honoraires	0,00	3 600,00	0,00	0,00	-3 600,00
6228	Divers	80 000,00	72 459,63	0,00	0,00	7 540,37
6231	Annonces et insertions	3 000,00	4 406,97	0,00	0,00	-1 406,97
6238	Divers	1 000,00	104,40	0,00	0,00	895,60
6248	Divers	65 000,00	52 482,11	0,00	0,00	12 517,89
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	523,65	0,00	0,00	1 976,35
6257	Réceptions	2 000,00	37,26	0,00	0,00	1 962,74
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	388,16	0,00	0,00	611,84
6281	Concours divers (cotisations)	50,00	18,00	0,00	0,00	32,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	8 246,50	0,00	0,00	-8 246,50
6288	Autres	65 000,00	65 153,06	7 465,00	0,00	-7 618,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	380 000,00	337 800,93	6 924,67	0,00	35 274,40
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	1 500,00	108,00	0,00	0,00	1 392,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	500,00	254,11	0,00	0,00	245,89
6411	Salaires, appointements, commissions	255 000,00	240 669,08	0,00	0,00	14 330,92
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000,00	62 044,36	0,00	0,00	7 955,64
6452	Cotisations aux mutuelles	5 000,00	2 941,59	0,00	0,00	2 058,41
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 000,00	24 845,41	0,00	0,00	5 154,59
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	835,00	0,00	0,00	1 165,00
648	Autres charges de personnel	16 000,00	6 103,38	6 924,67	0,00	2 971,95
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	42 500,00	25 703,12	0,00	0,00	16 796,88
6518	Autres	2 000,00	4 140,18	0,00	0,00	-2 140,18
6531	Indemnités élus	25 000,00	19 998,93	0,00	0,00	5 001,07
6532	Frais de mission élus	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6533	Cotisations de retraite élus	2 000,00	1 559,67	0,00	0,00	440,33
6535	Formation élus	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	5 000,00	4,34	0,00	0,00	4 995,66
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 516 050,00	1 386 607,25	26 827,58	0,00	102 615,17
66	Charges financières (b) (5)	41 415,15	40 565,15	0,00	0,00	850,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	43 404,76	43 404,76	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 989,61	-2 989,61	0,00	0,00	0,00
6688	Autre	1 000,00	150,00	0,00	0,00	850,00
67	Charges exceptionnelles (c)	15 000,00	102,00	0,00	0,00	14 898,00
6712	Amendes fiscales et pénales	0,00	102,00	0,00	0,00	-102,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 572 465,15	1 427 274,40	26 827,58	0,00	118 363,17
023	Virement à la section d'investissement	1 492 274,44				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	446 274,00	434 394,51			11 879,49
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	1 313,60			-1 313,60

S.I.T.E.U. - BUDGET PRINCIPAL DU SITTEU - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restants à employer)			
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	446 274,00	433 080,91			13 193,09
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 938 548,44	434 394,51			1 504 153,93
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 938 548,44	434 394,51			1 504 153,93
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 511 013,59	1 861 668,91	26 827,58	0,00	1 622 517,10
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	4 885,36
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	7 874,97
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 989,61

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**III****A2**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	414,50	0,00	0,00	-414,50
64198	Autres remboursements	0,00	414,50	0,00	0,00	-414,50
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 742 075,00	1 800 958,95	0,00	0,00	-58 883,95
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 563 000,00	1 609 438,33	0,00	0,00	-46 438,33
7068	Autres prestations de services	157 097,00	169 542,08	0,00	0,00	-12 445,08
7078	Autres marchandises	21 978,00	21 978,54	0,00	0,00	-0,54
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	190 629,00	190 629,06	0,00	0,00	-0,06
741	Primes d'épuration	190 629,00	190 629,06	0,00	0,00	-0,06
75	Autres produits de gestion courante	500,00	501,35	0,00	0,00	-1,35
7588	Autres	500,00	501,35	0,00	0,00	-1,35
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 933 204,00	1 992 503,86	0,00	0,00	-59 299,86
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	4 921,00	30 838,50	240,00	0,00	-26 157,50
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	18,60	0,00	0,00	-18,60
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	555,60	0,00	0,00	-555,60
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	24 000,00	0,00	0,00	-24 000,00
778	Autres produits exceptionnels	4 921,00	6 264,30	240,00	0,00	-1 583,30
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	1 646,00	1 646,00			0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	1 646,00	1 646,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 939 771,00	2 024 988,36	240,00	0,00	-85 457,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	125 000,00	123 386,85			1 613,15
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	125 000,00	123 386,85			1 613,15
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		125 000,00	123 386,85			1 613,15
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 064 771,00	2 148 375,21	240,00	0,00	-83 844,21
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 446 242,59				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	55 050,00	1 750,00	18 800,00	34 500,00
2031	Frais d'études	52 050,00	1 750,00	18 800,00	31 500,00
2033	Frais d'insertion	1 125,00	0,00	0,00	1 125,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 875,00	0,00	0,00	1 875,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 478 318,24	352 821,10	79 432,55	2 046 064,59
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	764 122,23	0,00	0,00	764 122,23
21532	Réseaux d'assainissement	399 306,00	58 706,00	0,00	340 600,00
2154	Matériel industriel	1 277 890,01	293 705,46	79 432,55	904 752,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	409,64	0,00	19 590,36
2184	Mobilier	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	54 271,00	0,00	0,00	54 271,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	54 271,00	0,00	0,00	54 271,00
Total des dépenses d'équipement		2 587 639,24	354 571,10	98 232,55	2 134 835,59
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	334 024,06	334 024,06	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	334 024,06	334 024,06	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		334 024,06	334 024,06	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 921 663,30	688 595,16	98 232,55	2 134 835,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	125 000,00	123 386,85		1 613,15
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	125 000,00	123 386,85		1 613,15
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	15 661,00	15 661,00		0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	5 706,00	5 653,00		53,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	18 392,00	18 392,00		0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	10 261,00	10 261,00		0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	5 948,00	5 948,00		0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	7 032,00	7 032,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	62 000,00	60 439,85		1 560,15
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	15 000,00	12 780,00		2 220,00
21532	Réseaux d'assainissement	15 000,00	8 140,00		6 860,00
2154	Matériel industriel	0,00	4 640,00		-4 640,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		140 000,00	136 166,85		3 833,15
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 061 663,30	824 762,01	98 232,55	2 138 668,74
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 492 274,44			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	446 274,00	434 394,51		11 879,49
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	600,00		-600,00
2154	Matériel industriel	0,00	713,60		-713,60
28031	Frais d'études	0,00	351,00		-351,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 006,00	2 006,00		0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 216,00	1 216,00		0,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 347,00	1 347,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	127,00		-127,00
28151	Installations complexes spécialisées	204 615,00	204 541,00		74,00
28153	Installations à caractère spécifique	134 386,00	134 546,00		-160,00
28154	Matériel industriel	91 000,00	79 614,91		11 385,09
28155	Outillage industriel	161,00	161,00		0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	669,00	669,00		0,00
28158	Autres	0,00	74,00		-74,00
28182	Matériel de transport	5 887,00	5 887,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 500,00	2 054,00		2 446,00
28184	Mobilier	487,00	487,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 938 548,44	434 394,51		1 504 153,93
041	Opérations patrimoniales (6)	15 000,00	12 780,00		2 220,00
2031	Frais d'études	14 000,00	11 790,00		2 210,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	990,00		10,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 953 548,44	447 174,51		1 506 373,93
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 953 548,44	447 174,51	0,00	1 506 373,93
Pour information		1 108 114,86			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Accusé de réception en préfecture 084-258402452-20240328-DEL082024-DE Date de télétransmission : 03/04/2024 Date de réception préfecture : 03/04/2024
--

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 000 000,00									
080447 (29)	CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANK	28/08/2008	15/10/2009	15/10/2010	3 000 000,00	F	FIXE	4,620	4,771		A	P	N	A-1
A291204F (32)	CAISSE D'EPARGNE	25/03/2012	25/04/2012	25/06/2012	750 000,00	F	FIXE	5,470	5,632		T	P	O	A-1
C3CMJH018PR (33)	CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE	08/04/2013	24/07/2013	10/07/2014	250 000,00	F	FIXE	4,100	4,115		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

S.I.T.E.U. - BUDGET PRINCIPAL DU SITTEU - CA - 2023

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20240328-DEL082024-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					4 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		586 633,09					334 024,06	43 404,76	0,00	4 885,36
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		586 633,09					334 024,06	43 404,76	0,00	4 885,36
080447 (29)	N	0,00	A-1	268 300,00	0,79	F	FIXE	4,620	256 590,00	24 586,72	0,00	2 685,68
A291204F (32)	N	0,00	A-1	217 813,93	3,24	F	FIXE	5,470	59 642,04	13 967,28	0,00	229,12
C3CMJH018PR (33)	N	0,00	A-1	100 519,16	4,53	F	FIXE	4,100	17 792,02	4 850,76	0,00	1 970,56
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		586 633,09					334 024,06	43 404,76	0,00	4 885,36

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20240328-DEL082024-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	586 633,09	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	2021-07-22

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	22/07/2021
L	Frais d'étude et insertion non suivi de réalisation	5	22/07/2021
L	Frais de recherche et de développement	5	22/07/2021
L	Autres immobilisations incorporelles	5	22/07/2021
L	Réseaux d'assainissement	60	22/07/2021
L	Station d'épuration (ouvrages de génie civil) Ouvrages lourds	60	22/07/2021
L	Station d'épuration (ouvrages de génie civil) Ouvrages courants	30	22/07/2021
L	Ouvrages de génie civil captage, transport, traitement eau potable, canalisations adduction d'eau	40	22/07/2021
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation	15	22/07/2021
L	Organes de régulation (électroniques, capteurs)	8	22/07/2021
L	Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	100	22/07/2021
L	Bâtiments légers, abris	15	22/07/2021
L	Agencements et aménagements des bâtiments installations électriques, téléphoniques	20	22/07/2021
L	Mobilier de bureau	15	22/07/2021
L	Appareils de laboratoire, matériel de bureau sauf informatique, outillages	10	22/07/2021
L	Matériel informatique	5	22/07/2021
L	Engins de travaux publics camions et véhicules industriels	8	22/07/2021
L	Véhicules légers	6	22/07/2021
L	Autres immobilisations corporelles	10	22/07/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		2 800,00	2 800,00	1 646,00	1 154,00
Créances douteuses	0,00	22/07/2021	2 800,00	2 800,00	1 646,00	1 154,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		2 800,00	2 800,00	1 646,00	1 154,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		459 024,06	457 410,91
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		334 024,06	334 024,06
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	334 024,06	334 024,06
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		125 000,00	123 386,85
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	125 000,00	123 386,85
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	457 410,91	98 232,55	0,00	555 643,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 938 548,44	III 433 080,91
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 938 548,44	433 080,91
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	351,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 006,00	2 006,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 216,00	1 216,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 347,00	1 347,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	127,00
28151	Installations complexes spécialisées	204 615,00	204 541,00
28153	Installations à caractère spécifique	134 386,00	134 546,00
28154	Matériel industriel	91 000,00	79 614,91
28155	Outillage industriel	161,00	161,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	669,00	669,00
28158	Autres	0,00	74,00
28182	Matériel de transport	5 887,00	5 887,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 500,00	2 054,00
28184	Mobilier	487,00	487,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 492 274,44	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	433 080,91	0,00	1 108 114,86	0,00	1 541 195,77

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 555 643,46
Ressources propres disponibles	IV 1 541 195,77
Solde	V = IV – II (3) 985 552,31

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
24/01/2023	ALIMENTATION ARMOIRE TMB	12 228,00	0,00	10
24/01/2023	REVAMPING API EXTRACTION DES BOUES	3 265,00	0,00	10
24/01/2023	MISE EN SERVICE INFLEX	9 180,00	0,00	5
24/01/2023	REMPLACEMENT AUTOMATE STEP PARTIE BIOLOGIE	7 494,00	0,00	10
24/01/2023	MISE EN SERVICE INFLEX	3 672,00	0,00	5
24/01/2023	POMPE SOMEFLU	5 285,00	0,00	10
24/01/2023	MOTOREDUCTEUR USINE	1 507,58	0,00	10
24/01/2023	LAVEUR DE SABLE	30 306,34	0,00	10
24/01/2023	TRAITEMENT DES SULFURES SUR LES POSTES DE RELEVAGE	9 355,96	0,00	10
01/02/2023	CLIMATISEUR HITACHI SERIE DODAI 3.5 KW	2 130,29	0,00	5
01/02/2023	METRIS ADDIQ POUR CENTRIFUGEUSE SYSTEME DE CONTRÔLE	13 050,00	0,00	10
10/02/2023	CHARGEUSE AVEC GODET VERSEUR HAUT DEVERSEMENT	154 000,00	0,00	8
07/03/2023	RACCORDEMENT TUYAU INOX LAVEUR DE SABLE	1 297,00	0,00	5
07/03/2023	ALIMENTATION ELECTRIQUE DU LAVEUR DE SABLE	2 500,66	0,00	10
10/03/2023	DIAGNOSTIC AMONT RSDE	58 706,00	0,00	60
15/03/2023	ELECTROPOMPE MULTICELLULAIRE	2 840,66	0,00	10
09/05/2023	STATION D'ACCUEIL UNIVERSELLE USBA	129,64	0,00	5
06/06/2023	POMPE SUBMERSIBLE FLYGT TOUTES EAUX	4 390,06	0,00	10
23/08/2023	POMPE SEEPEX A VIS EXCENTRE BN 15-6LT	3 098,00	0,00	10
23/08/2023	POMPES SEEPEX A VIS EXCENTREE BN 1-6L	2 893,00	0,00	10
13/09/2023	CLE DE SIGNATURE CHAMBERSIGN	280,00	0,00	5
20/09/2023	POMPE A SABLE WRR AB80 EN FONTE	3 156,30	0,00	10
04/10/2023	ALIMENTATION 230V 24VDC + SOFFREL S4W	7 983,35	0,00	10
27/10/2023	MOTOREDUCTEUR TURBINE	11 785,36	0,00	10
29/11/2023	ETUVE 28L	996,90	0,00	10
12/12/2023	DEMARREUR SURPRESSEUR 1 F2	1 290,00	0,00	8
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		352 821,10	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
09/02/2023	AWT CHARGEUSE	151 000,00	8	151 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
30/06/2023	LOGICIEL SAGE	1 680,00	5	1 680,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2023	LOGICIEL SAGE	1 000,00	5	400,00	600,00	0,00	-600,00
30/06/2023	POMPES GRUNDFOS DISTRIBUTION	4 257,74	10	4 257,74	0,00	0,00	0,00
30/06/2023	ABIOTEC TECHNOLOGIE UV DESTRUCTEUR INSECTES	1 939,90	5	1 939,90	0,00	0,00	0,00
30/06/2023	3 CARTES PROFIDUS	2 550,00	5	2 550,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2023	RESEAU ONDULEUR	1 343,01	10	1 343,01	0,00	0,00	0,00
30/06/2023	1 POMPE - MARQUE WEMCO INV009	2 090,25	10	2 090,25	0,00	0,00	0,00
30/06/2023	1 CLIMATISEUR	1 783,60	10	1 070,00	713,60	0,00	-713,60
Divers							
TOTAL GENERAL		167 644,50					22 686,40

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20240328-DE1082024-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	24 000,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 313,60

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20240328-DEI 082024-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				267 800,00	267 800,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				267 800,00	267 800,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					150 235,80	150 235,80	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					150 235,80	150 235,80	0,00
2023	Convention participation restructuration réseaux d'assainissement Projet pénitentiaire Entraigues	Agence publique pour immobilier de la Justice (APIJ)	3	A	150 235,80	150 235,80	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					150 235,80	150 235,80	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
Diagnostic planification réduction des micropolluants sur le système d'assainissement	64 306,00	0,00	64 306,00	0,00	64 306,00	5 600,00	58 706,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
Fourniture polymère liquide	113 400,00	-8 032,50	105 367,50	29 767,50	37 800,00	75 600,00	28 917,00
Fournitures produits chimiques	37 056,00	-12 352,00	24 704,00	0,00	12 352,00	24 704,00	0,00
Maintenance de la chargeuse	0,00	16 618,23	16 618,23	0,00	3 323,65	13 518,23	3 100,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	1,00	4,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				104 144,00		
Responsable Technique				47 388,00	A CDI	CDI
Responsable d'exploitation de la station d'épuration - technicienne administrative				13 123,00	A CDI	CDI
Technicien de conduite de l'usine de compostage				36 100,00	A CDI	CDI
Technicien de la station d'épuration				7 533,00	A CDI	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				22 977,00		
Apprenti				22 977,00	A Apprentissage	A Apprentissage
TOTAL GENERAL				127 121,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture 084-258402452-20240328-DEL082024-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 5
 Nombre de membres présents : 4
 Nombre de suffrages exprimés : 4
 VOTES :
 Pour : 4
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 22/03/2024

Présenté par (1) Le Président,
 A A Sorgues le 28/03/2024
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A A Sorgues, le 28/03/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/04/2024, et de la publication le 02/04/2024
 A A Sorgues, le 02/04/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : Le Comité Syndical.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE N°04 – VOTE DU BUDGET DU SITTEU 2024

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. C'est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante par le biais des décisions modificatives.

Il convient que le Comité Syndical procède au vote du budget 2024, les orientations budgétaires ayant été débattues lors de la séance du Comité Syndical du 22 Février 2024, le compte administratif 2023 ayant été approuvé en début de séance et l'affectation du résultat ayant eu lieu.

Le projet de budget soumis au Comité Syndical est présenté par nature et voté au niveau du chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.

Une note de synthèse du budget primitif 2024 est présentée ci-dessous :

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024 DU SITTEU

Le projet de budget principal 2024 du SITTEU intègre les grandes lignes suivantes :

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 3 731 861,31 € de la manière suivante :

1. Section d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION en €	RECETTES D'EXPLOITATION en €
Dépenses réelles d'exploitation 1 594 301,87 €	Recettes réelles d'exploitation 1 900 500,00 €
Dépenses d'ordre d'exploitation 2 137 559,44 €	Recettes d'ordre d'exploitation 125 000,00 €
	Résultat 2023 reporté 1 706 361,31 €
Total des dépenses d'exploitation 3 731 861,31 €	Total des recettes d'exploitation 3 731 861,31 €

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Principaux postes	Montant en €	Progression par rapport au budget primitif de l'exercice précédent en %
Charges de personnel	370 500,00	- 2,50%
Charges à caractère général	1 128 550,00	19,61%
Autres charges de gestion courante	45 000,00	-5,26%
Charges financières	25 251,87	-39,03%

Les dépenses de personnel représentent 23,2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

*Les recettes réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 1 900 500,00 €.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Principaux postes	Montant en €	Progression par rapport à exercice précédent en %
Produits des services	1 750 000,00	+ 2,94 %
Prime d'épuration	150 000,00	0 %

*Le budget dégage donc une épargne de gestion de 333 558,80 €.

Cette épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles d'exploitation et les dépenses réelles d'exploitation (hors intérêt de la dette).

Elle correspond donc, au surplus de recettes dégagées par le SITTEU pour réaliser des dépenses d'investissement et pour rembourser ses emprunts (capital + intérêts).

Son montant atteint 18 % des recettes réelles d'exploitation.

*Le budget dégage une épargne brute de 306 198,13 €.

Cette épargne brute qui correspond au montant de l'épargne de gestion diminué des intérêts de la dette est l'autofinancement dégagé par la collectivité.

Elle mesure donc le montant des recettes réelles qui vont pouvoir être affectées à l'investissement du SITTEU.

L'épargne brute du SITTEU atteint 16 % des recettes réelles d'exploitation.

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 869 836,80 € de la manière suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT en €	RECETTES D'INVESTISSEMENT en €
Dépenses réelles d'investissement 2 743 086,80 € - Dont restes à réaliser : 98 232,55 €	Recettes réelles d'investissement 0,00 € Dont restes à réaliser : 0,00 €
Dépenses d'ordre d'investissement 126 750,00 €	Recettes d'ordre d'investissement 2 139 309,44 €
	Résultat reporté 730 527,36 €
Total des dépenses d'investissement 2 869 836,80 €	Total des recettes d'investissement 2 869 836,80 €

*Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 2 743 086,80 €.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Principaux postes	Montant en € (Restes à réaliser inclus)	Progression par rapport au budget primitif de l'exercice précédent en%
Dépenses d'équipement directes	2 393 293,32	-9,12 %
Remboursement du capital de la dette	349 793,48	+4,72 %

Les dépenses de la section d'investissement sont entièrement autofinancées.

Il convient que le Comité syndical :

- Adopte le budget primitif du SITTEU pour l'exercice 2024 équilibré à 6 601 698,11 € en dépenses et en recettes dont 3 731 861,31 € pour la section d'exploitation et 2 869 836,80 € pour la section d'investissement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25840245200027	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Syndicat Mixte S.I.T.T.E.U.
--	---

POSTE COMPTABLE DE : Monteux

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL DU SITTEU (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 24

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes 26

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 27

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 28

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 29

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 30

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 31

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 32

B1.7 - Etat des engagements reçus 33

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 34

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 35

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 36

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 38

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 731 861,31	2 025 500,00
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 706 361,31
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		3 731 861,31	3 731 861,31

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 771 604,25	2 139 309,44
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	98 232,55	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 730 527,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 869 836,80	2 869 836,80
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		6 601 698,11	6 601 698,11

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES****II****A2****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	943 550,00	0,00	1 128 550,00	1 128 550,00	1 128 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	380 000,00	0,00	370 500,00	370 500,00	370 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	47 500,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 371 050,00	0,00	1 544 050,00	1 544 050,00	1 544 050,00
66	Charges financières	41 415,15	0,00	25 251,87	25 251,87	25 251,87
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 437 465,15	0,00	1 594 301,87	1 594 301,87	1 594 301,87
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 536 003,44		1 667 559,44	1 667 559,44	1 667 559,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	446 274,00		470 000,00	470 000,00	470 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 982 277,44		2 137 559,44	2 137 559,44	2 137 559,44
TOTAL		3 419 742,59	0,00	3 731 861,31	3 731 861,31	3 731 861,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**3 731 861,31****RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 700 000,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des recettes de gestion des services		1 850 500,00	0,00	1 900 500,00	1 900 500,00	1 900 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 850 500,00	0,00	1 900 500,00	1 900 500,00	1 900 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	123 000,00		125 000,00	125 000,00	125 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		123 000,00		125 000,00	125 000,00	125 000,00
TOTAL		1 973 500,00	0,00	2 025 500,00	2 025 500,00	2 025 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**1 706 361,31**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**3 731 861,31****Pour information :****AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)****2 012 559,44**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	53 000,00	18 800,00	60 000,00	60 000,00	78 800,00
21	Immobilisations corporelles	2 136 122,23	79 432,55	2 135 060,77	2 135 060,77	2 214 493,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 289 122,23	98 232,55	2 295 060,77	2 295 060,77	2 393 293,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	334 024,06	0,00	349 793,48	349 793,48	349 793,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		334 024,06	0,00	349 793,48	349 793,48	349 793,48
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 623 146,29	98 232,55	2 644 854,25	2 644 854,25	2 743 086,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	123 000,00		125 000,00	125 000,00	125 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	15 000,00		1 750,00	1 750,00	1 750,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		138 000,00		126 750,00	126 750,00	126 750,00
TOTAL		2 761 146,29	98 232,55	2 771 604,25	2 771 604,25	2 869 836,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 869 836,80

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 536 003,44		1 667 559,44	1 667 559,44	1 667 559,44

S.I.T.E.U. - BUDGET PRINCIPAL DU SITTEU - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	446 274,00		470 000,00	470 000,00	470 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	15 000,00		1 750,00	1 750,00	1 750,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 997 277,44		2 139 309,44	2 139 309,44	2 139 309,44
TOTAL		1 997 277,44	0,00	2 139 309,44	2 139 309,44	2 139 309,44

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20240328-EL092024-DE-106-2024-003
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	730 527,36
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 869 836,80

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 012 559,44
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 128 550,00		1 128 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	370 500,00		370 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00		45 000,00
66	Charges financières	25 251,87	0,00	25 251,87
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	15 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	10 000,00	470 000,00	480 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 667 559,44	1 667 559,44
	Dépenses d'exploitation – Total	1 594 301,87	2 137 559,44	3 731 861,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**3 731 861,31**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	125 000,00	125 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	349 793,48	0,00	349 793,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	78 800,00	0,00	78 800,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 214 493,32	1 750,00	2 216 243,32
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	100 000,00	0,00	100 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	2 743 086,80	126 750,00	2 869 836,80

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**2 869 836,80**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 750 000,00		1 750 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	150 000,00		150 000,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00		500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	125 000,00	125 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 900 500,00	125 000,00	2 025 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 706 361,31
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 731 861,31
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 750,00	1 750,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		470 000,00	470 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		1 667 559,44	1 667 559,44
	Recettes d'investissement – Total	0,00	2 139 309,44	2 139 309,44

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	730 527,36
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 869 836,80
---	---------------------

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20240328-DEL092024-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	943 550,00	1 128 550,00	1 128 550,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	340 000,00	480 000,00	480 000,00
6062	Produits de traitement	95 000,00	135 000,00	135 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6066	Carburants	8 000,00	5 000,00	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	35 000,00	35 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	35 000,00	35 000,00	35 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	8 005,00	8 005,00
6156	Maintenance	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6161	Multirisques	12 000,00	6 000,00	6 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage construct°	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6168	Autres	5 000,00	15 000,00	15 000,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	1 995,00	1 995,00
6222	Commissions recouvrement redevance	72 000,00	72 000,00	72 000,00
6228	Divers	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6248	Divers	65 000,00	65 000,00	65 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	50,00	50,00	50,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	14 000,00	14 000,00
6288	Autres	65 000,00	66 000,00	66 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	380 000,00	370 500,00	370 500,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	1 500,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	500,00	500,00	500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	255 000,00	250 000,00	250 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 000,00	28 000,00	28 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
648	Autres charges de personnel	16 000,00	15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	47 500,00	45 000,00	45 000,00
6518	Autres	2 000,00	7 000,00	7 000,00
6531	Indemnités élus	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6532	Frais de mission élus	500,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite élus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6535	Formation élus	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	4 000,00	4 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	4 000,00	4 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 371 050,00	1 544 050,00	1 544 050,00
66	Charges financières (b) (8)	41 415,15	25 251,87	25 251,87
66111	Intérêts réglés à l'échéance	43 404,76	27 360,67	27 360,67
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 989,61	-3 108,80	-3 108,80
6688	Autre	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	10 000,00	10 000,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéficiés et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 437 465,15	1 594 301,87	1 594 301,87
023	Virement à la section d'investissement	1 536 003,44	1 667 559,44	1 667 559,44
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	446 274,00	470 000,00	470 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	446 274,00	470 000,00	470 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 982 277,44	2 137 559,44	2 137 559,44

S.I.T.T.E.U. - BUDGET PRINCIPAL DU SITTEU - BP - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Note (4)
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 982 277,44	2 137 559,44	2 137 559,44
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 419 742,59	3 731 861,31	3 731 861,31

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 731 861,31

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 776,56
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 885,36
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 108,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 700 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 563 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
7068	Autres prestations de services	125 000,00	135 000,00	135 000,00
7078	Autres marchandises	12 000,00	15 000,00	15 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	150 000,00	150 000,00	150 000,00
741	Primes d'épuration	150 000,00	150 000,00	150 000,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	500,00	500,00
7588	Autres	500,00	500,00	500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 850 500,00	1 900 500,00	1 900 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 850 500,00	1 900 500,00	1 900 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	123 000,00	125 000,00	125 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	123 000,00	125 000,00	125 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		123 000,00	125 000,00	125 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 973 500,00	2 025 500,00	2 025 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 706 361,31
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 731 861,31
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	53 000,00	60 000,00	60 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2033	Frais d'insertion	1 125,00	10 000,00	10 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	1 875,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 136 122,23	2 135 060,77	2 135 060,77
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	764 122,23	300 000,00	300 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	335 000,00	300 000,00	300 000,00
2154	Matériel industriel	1 000 000,00	1 521 060,77	1 521 060,77
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	7 500,00	7 500,00
2184	Mobilier	17 000,00	6 500,00	6 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 289 122,23	2 295 060,77	2 295 060,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	334 024,06	349 793,48	349 793,48
1641	Emprunts en euros	334 024,06	349 793,48	349 793,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		334 024,06	349 793,48	349 793,48
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 623 146,29	2 644 854,25	2 644 854,25
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	123 000,00	125 000,00	125 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	123 000,00	125 000,00	125 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	15 661,00	15 661,00	15 661,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	5 706,00	5 653,00	5 653,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	18 392,00	18 392,00	18 392,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	10 261,00	10 261,00	10 261,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	5 948,00	5 948,00	5 948,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	7 032,00	7 032,00	7 032,00
13918	Autres subventions d'équipement	60 000,00	62 053,00	62 053,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	15 000,00	1 750,00	1 750,00
21532	Réseaux d'assainissement	15 000,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	0,00	1 750,00	1 750,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		138 000,00	126 750,00	126 750,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 761 146,29	2 771 604,25	2 771 604,25

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	98 232,55
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 869 836,80
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 536 003,44	1 667 559,44	1 667 559,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	446 274,00	470 000,00	470 000,00
28031	Frais d'études	0,00	351,00	351,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 006,00	1 806,00	1 806,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 216,00	1 216,00	1 216,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 347,00	1 347,00	1 347,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	127,00	127,00
28151	Installations complexes spécialisées	204 615,00	204 541,00	204 541,00
28153	Installations à caractère spécifique	134 386,00	134 679,00	134 679,00
28154	Matériel industriel	91 000,00	116 215,00	116 215,00
28155	Outillage industriel	161,00	161,00	161,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	669,00	669,00	669,00
28158	Autres	0,00	486,00	486,00
28182	Matériel de transport	5 887,00	5 887,00	5 887,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 500,00	2 028,00	2 028,00
28184	Mobilier	487,00	487,00	487,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 982 277,44	2 137 559,44	2 137 559,44
041	Opérations patrimoniales (8)	15 000,00	1 750,00	1 750,00
2031	Frais d'études	14 000,00	1 750,00	1 750,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 997 277,44	2 139 309,44	2 139 309,44
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 997 277,44	2 139 309,44	2 139 309,44

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	730 527,36
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 869 836,80
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) Cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
 (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
 (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture 084-258402452-20240328-DEI 092024-DE Date de télétransmission : 03/04/2024 Date de réception préfecture : 03/04/2024

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 000 000,00									
080447 (29)	CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANK	28/08/2008	15/10/2009	15/10/2010	3 000 000,00	F	FIXE	4,620	4,771		A	P	N	A-1
A291204F (32)	CAISSE D'EPARGNE	25/03/2012	25/04/2012	25/06/2012	750 000,00	F	FIXE	5,470	5,632		T	P	O	A-1
C3CMJH018PR (33)	CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE	08/04/2013	24/07/2013	10/07/2014	250 000,00	F	FIXE	4,100	4,115		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

S.I.T.E.U. - BUDGET PRINCIPAL DU SITTEU - BP - 2024

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20240328-DEL092024-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
Total général					4 000 000,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		586 633,09					349 793,48	27 360,67	0,00	1 776,56
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		586 633,09					349 793,48	27 360,67	0,00	1 776,56
080447 (29)	N	0,00	A-1	268 300,00	0,79	F	FIXE	4,620	268 300,00	12 602,05	0,00	0,00
A291204F (32)	N	0,00	A-1	217 813,93	3,23	F	FIXE	5,470	62 971,99	10 637,33	0,00	164,69
C3CMJH018PR (33)	N	0,00	A-1	100 519,16	4,53	F	FIXE	4,100	18 521,49	4 121,29	0,00	1 611,87
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		586 633,09					349 793,48	27 360,67	0,00	1 776,56

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20240328-DEL092024-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	586 633,09	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20240328-DEI 092024-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	2021-07-22

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	22/07/2021
L	Frais d'étude et insertion non suivi de réalisation	5	22/07/2021
L	Frais de recherche et de développement	5	22/07/2021
L	Autres immobilisations incorporelles	5	22/07/2021
L	Réseaux d'assainissement	60	22/07/2021
L	Station d'épuration (ouvrages de génie civil) Ouvrages lourds	60	22/07/2021
L	Station d'épuration (ouvrages de génie civil) Ouvrages courants	30	22/07/2021
L	Ouvrages de génie civil captage, transport, traitement eau potable, canalisations adduction d'eau	40	22/07/2021
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation	15	22/07/2021
L	Organes de régulation (électroniques, capteurs)	8	22/07/2021
L	Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	100	22/07/2021
L	Bâtiments légers, abris	15	22/07/2021
L	Agencements et aménagements des bâtiments installations électriques, téléphoniques	20	22/07/2021
L	Mobilier de bureau	15	22/07/2021
L	Appareils de laboratoire, matériel de bureau sauf informatique, outillages	10	22/07/2021
L	Matériel informatique	5	22/07/2021
L	Engins de travaux publics camions et véhicules industriels	8	22/07/2021
L	Véhicules légers	6	22/07/2021
L	Autres immobilisations corporelles	10	22/07/2021

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		1 154,00	1 154,00	0,00	1 154,00
Créances douteuses	0,00	22/07/2021	1 154,00	1 154,00	0,00	1 154,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		1 154,00	1 154,00	0,00	1 154,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	730 527,36	730 527,36
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-98 232,55	-98 232,55
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	632 294,81	632 294,81

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	632 294,81	632 294,81
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	730 527,36	730 527,36

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	474 793,48	474 793,48
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 137 559,44	2 137 559,44
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 662 765,96	1 662 765,96

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		474 793,48	474 793,48
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		349 793,48	349 793,48
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	349 793,48	349 793,48
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		125 000,00	125 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	125 000,00	125 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 137 559,44	2 137 559,44
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 137 559,44	2 137 559,44
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	351,00	351,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 806,00	1 806,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 216,00	1 216,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 347,00	1 347,00
28135	Installations générales, agencements, ..	127,00	127,00
28151	Installations complexes spécialisées	204 541,00	204 541,00
28153	Installations à caractère spécifique	134 679,00	134 679,00
28154	Matériel industriel	116 215,00	116 215,00
28155	Outillage industriel	161,00	161,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	669,00	669,00
28158	Autres	486,00	486,00
28182	Matériel de transport	5 887,00	5 887,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 028,00	2 028,00
28184	Mobilier	487,00	487,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 667 559,44	1 667 559,44

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
084-258402452-20240328-DEI_092024-DE
Date de télétransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 03/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				267 800,00	267 800,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				267 800,00	267 800,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					150 235,80	150 235,80	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					150 235,80	150 235,80	0,00
2023	Convention participation restructuration réseaux d'assainissement Projet pénitentiaire Entraigues	Agence Publique pour Immobilier de la Justice (APIJ)	3	A	150 235,80	150 235,80	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					150 235,80	150 235,80	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
Diagnostic réduction des micropolluants prélèvements analyses des substances dangereuses	64 306,00	0,00	64 306,00	58 706,00	5 600,00	0,00
Travaux réseaux pour implantation centre pénitentiaire à Entraigues	267 800,00	0,00	267 800,00	0,00	90 000,00	177 800,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
Assurances (biens, responsabilité civile, véhicule, protection juridique et tous risques matériels)	144 000,00	0,00	144 000,00	0,00	36 000,00	108 000,00
Fourniture de polymère liquide	105 367,50	-8 883,00	96 484,50	58 684,50	37 800,00	0,00
Fourniture de produits chimiques	24 704,00	-12 352,00	12 352,00	0,00	12 352,00	0,00
Fourniture et acheminement énergie électrique	440 000,00	0,00	440 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00
Maintenance de la chargeuse	16 618,23	-1 118,23	15 500,00	3 100,00	3 100,00	9 300,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Territorial Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	1,00	4,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				134 960,00		
Responsable Technique				42 820,00	A CDI	CDI
Responsable d'exploitation de la station d'épuration - technicienne administrative				39 600,00	A CDI	CDI
Technicien de conduite de l'usine de compostage				30 580,00	A CDI	CDI
Technicien de la station d'épuration				21 960,00	A CDI	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				21 204,00		
Apprenti				21 204,00	A Apprentissage	A Apprentissage
TOTAL GENERAL				156 164,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture 084-258402452-20240328-DEL092024-DE Date de télétransmission : 03/04/2024 Date de réception préfecture : 03/04/2024	IV
	D

IV – ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 5

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

VOTES :

Pour : 5

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 22/03/2024

Présenté par (1) Le Président,

A Sorgues le 28/03/2024

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Sorgues, le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/04/2024, et de la publication le 02/04/2024

A Sorgues, le 02/04/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité Syndical.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Présentation Brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,

Destinée à l'information des citoyens

En application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SITTEU est un syndicat créé dans l'objectif de développer les infrastructures nécessaires au transport et au traitement des eaux usées des communes de Sorgues, Entraigues-sur-la-Sorgue, Vedène et Saint Saturnin les Avignon.

Il réalise :

- l'exploitation et la réalisation d'ouvrages d'assainissement collectif, conduites de transport, postes de relèvement et de refoulement permettant d'acheminer vers la station d'épuration de Sorgues, les eaux usées des communes adhérentes.

- l'exploitation de l'usine de compostage de Sorgues.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet du SITTEU.

Ressources et charges des sections d'exploitation et d'investissement (évolution et structure) du Budget du SITTEU :

Les principales charges d'exploitation sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2023 Réalisé	Montant en € Budget 2024 Prévisionnel
Charges de personnel (012)	344 725,60	370 500,00
Charges à caractère général (011)	1 043 006,11	1 128 550,00
Autres charges de gestion courante (65)	25 703,12	45 000,00
Charges financières (66)	40 565,15	25 251,87
Charges exceptionnelles (67)	102	15 000,00

Amortissements (042)	433 080,91	470 000,00
----------------------	------------	------------

Les principales ressources d'exploitation sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2023 Réalisé	Montant en € Budget 2024 Prévisionnel
Vente de produits (70)	1 800 958,95	1 750 000,00
Subventions d'exploitation (74)	190 629,06	150 000,00
Produits exceptionnels (77)	31 078,50	0,00
Reprise des subventions (042)	123 386,85	125 000,00

Les principales charges d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2023 Réalisé	Montant en € Budget 2024 (Restes à réaliser inclus) Prévisionnel
Dépenses d'équipement directes	354 571,10	2 393 293,32
Emprunts et dettes assimilées	334 024,06	349 793,48
Reprise des subventions (040)	123 386,85	125 000,00

Les principales ressources d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2023 Réalisé	Montant en € Budget 2024 (Restes à réaliser inclus) Prévisionnel
Amortissement	433 080,91	470 000,00

Résultats d'exécution de l'exercice :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	1 108 114,86		-377 587,50	730 527,36
Exploitation	1 446 242,59		260 118,72	1 706 361,31
Total budget	2 554 357,45		-117 468,78	2 436 888,67

Autorisations de dépenses pluriannuelles :

Les opérations pluriannuelles qui font l'objet d'Autorisations d'Engagement ou de Programme sont les suivantes au moment du vote du budget 2024 :

INTITULE DE L'AUTORISATION	MONTANT DE L'AUTORISATION	CREDITS DE PAIEMENT 2024	EXERCICES CONCERNES
Diagnostic initial et plan d'action pour la réduction des micropolluants sur le système d'assainissement du SITTEU et prélèvements et analyses des substances dangereuses présentes dans l'eau en entrée et sortie de la station d'épuration	64 306,00	5 600,00	2022-2024
Travaux en vue de l'implantation d'un centre pénitentiaire à Entraigues	267 800,00	90 000,00	2024-2026
Fournitures de produits chimiques	12 352,00	12 352,00	2022-2024
Fourniture de polymère liquide	96 484,50	37 800,00	2022-2024
Maintenance de la chargeuse	15 500,00	3 100,00	2023-2027
Fourniture et acheminement énergie électrique	440 000,00	220 000,00	2024-2025
Assurances (biens, responsabilité civile, véhicule, protection juridique et tous risques matériels)	144 000,00	36 000,00	2024-2027
TOTAL	1 040 442,50	404 852,00	

Niveau des soldes d'épargne en euros :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Epargne de gestion	886 479,01	800 277,29	801 567,65	778 303,61	614 531,14
Epargne Brute	785 726,10	712 722,32	728 159,83	719 549,30	571 126,38
Epargne nette	507 923,33	434 756,10	396 132,70	392 177,14	237 102,32

Epargne de gestion : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêt de la dette).

Elle correspond donc, au surplus de recettes dégagées par le Syndicat pour réaliser des dépenses d'investissement et pour rembourser ses emprunts (capital + intérêts).

Epargne Brute : épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette.

Elle représente l'autofinancement dégagé par la collectivité. Elle mesure donc le montant des recettes réelles qui vont pouvoir être affectées à l'investissement.

Epargne nette : différence entre l'épargne brute (ou autofinancement) et le montant du remboursement du capital de la dette.

Elle représente l'ensemble des ressources réelles de fonctionnement de l'exercice dégagées par le SITTEU pouvant être consacrées au financement des projets d'investissement de l'année.

Niveau d'endettement de la collectivité :

Au 01/01/2024, l'encours de la dette s'élève à 586 633,09 €. En 2023, le SITTEU n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissement.

Cela correspond à 3 emprunts classés en totalité en catégorie A1 de la charte Gissler.

Evolution de l'annuité de la dette (rétrospective) :

	2019	2020	2021	2022	2023
Capital	380 323,43	292 456,88	332 027,13	327 372,00	334 024,00
Intérêts hors ICNE	100 752,91	87 554,97	73 407,82	58 754,00	43 405,00
Total Annuité de Dette	481 076,34	380 011,85	405 434,95	386 126,00	377 429,00

Evolution de l'annuité de la dette (prospective sans nouvel emprunt sur les exercices à venir) :

	2024	2025	2026	2027	2028
Capital	377 154,15	96 252,10	96 252,10	41 045,11	22 642,87
Intérêts hors ICNE	27 360,67	10 483,36	5 980,67	1 996,75	891,79
Total Annuité de Dette	404 514,82	106 735,46	102 232,77	43 041,86	23 534,66

Capacité de désendettement:

Le ratio encours/épargne brute évalue le degré d'endettement d'une collectivité. Il diminue légèrement en 2023 la diminution de l'épargne brute (suite à la forte hausse des charges de fonctionnement) étant moins importante que la diminution de l'encours (pas de nouvel emprunt réalisé). Ce ratio théorique permet de savoir que si le Syndicat consacre la totalité de son épargne brute pour rembourser le capital de sa dette, il lui faut 1,6 années pour se désendetter totalement en 2023 (pour information, le seuil d'alerte est atteint lorsque le ratio égale ou dépasse les 8 années).

	2020	2021	2022	2023
Encours au 1 ^{er} Janvier	1 872 513,32	1 580 056,44	1 248 029,31	920 657,15
Epargne brute	712 722,32	728 159,83	719 549,30	571 126,38
Ratio Encours/Epargne Brute	2,63	2,17	1,73	1,61

Redevance et tarification :

La redevance :

La tarification du service au 01/01/2024 est de 19,90 euros HT pour la part fixe et de 0,50 euros HT pour la part variable de la redevance assainissement des usagers domestiques. La dernière augmentation réalisée date de 2013.

Les autres tarifs :

- Réception, dépotage et traitement des matières de vidange à la station d'épuration : 28 €HT/tonne.
- Redevance due par la société Orege dans le cadre de la convention relative à la conduite d'essais en pilote industriel appliqués au traitement des boues de la station d'épuration : 3 000 €HT/mois.
- Mise à disposition de compost normalisé:
 - 6,50 €HT/tonne emportée et 9,50 €HT/tonne livrée par le SITTEU (pour moins de 500 tonnes/an).
 - 3,25 €HT/tonne emportée et 4,75 €HT/tonne livrée par le SITTEU (pour 500 tonnes ou plus par an).
- Traitement et la valorisation de déchets végétaux : 28 €HT/tonne de déchets.

Principaux Ratios (article R5711-3 du CGCT) :

	2021	2022	2023
Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	93%	95%	97%
Produits d'exploitation / Recettes réelles de fonctionnement	88%	90%	89%
Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	10%	9%	9%
Emprunt réalisé / Dépenses d'équipement	0	0	0
Encours de dette	1 580 056,44 euros	1 248 029,31	920 657,15

Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

La structure des effectifs :

Effectifs titulaires, stagiaires et non titulaires de 2020 à 2023 :

	Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		Au 31/12/2023	
		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP
Titulaires	2	2	1	1	1	1	1	1
Non Titulaires	6	6	4	4	4	4	4	4
Apprentis	0	0	1	1	1	1	1	1
Total	8	8	6	6	6	6	6	6

ETP : en équivalent temps plein

Par délibération de son Comité Syndical en date du 2 février 2022, le SITTEU a la possibilité de procéder au recrutement d'un agent afin d'assurer l'exercice des missions du SITTEU durant la période des congés d'été de juillet et août.

Au 1^{er} Janvier 2024, l'effectif du SITTEU est le suivant :

- 1 Directeur au statut de fonctionnaire territorial.
- 4 Salariés de droit privé :
 - 1 Responsable Technique du site.
 - 1 Responsable d'exploitation de la station d'épuration – technicienne administrative.
 - 1 Technicien de la station d'épuration – exploitant/intervenant.
 - 1 Technicien de conduite de l'usine de compostage.
- 1 Apprenti en Licence professionnelle GASTE (Génie de l'assainissement et des systèmes de traitement des eaux).

Les dépenses de personnel :

Evolution des charges de personnel :

	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Traitements versés (y compris prélèvement à la source)	192 018,67 €	192 545,92 €
Charges patronales et salariales payées	133 014,56 €	138 208,63 €
Autres charges de personnel (formation, médecine du travail...)	17 849,80 €	13 971,05 €
TOTAL	342 883, 03 €	344 725,60 €

Prévisionnel 2024 :

Pour 2024 au chapitre 012 est inscrit un budget de 370 500 euros en diminution par rapport à 2023 permis par l'ajustement de charges. Il n'est pas prévu au moment de la rédaction du présent rapport de modification dans la structure des effectifs. Les dépenses relatives au poste de l'apprenti sont budgétées sur une année entière bien que le contrat de l'apprenti actuel se termine fin juin 2024. Cela laisse la possibilité au SITTEU d'acter un nouveau recrutement en cas de besoin.

Les prévisions 2024 tiennent compte des éléments suivants :

- L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires depuis le 1er juillet dernier 2023 (impactant en année pleine l'exercice 2024) et l'attribution de 5 points d'indice au 1er janvier 2024.
- Les revalorisations de taux liées aux cotisations salariales et patronales et les annonces réglementaires.

La durée effective du travail :

Depuis le 1er Janvier 2022, les agents de droit public travaillent 37 heures par semaine et disposent de douze jours de RTT par an.

Les agents de droit privé travaillent sur une base de 35 heures par semaine conformément à la réglementation.